

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 janvier 1970

La séance est ouverte à 11 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—
L'INVITATION DU CERCLE NATIONAL
DES JOURNALISTES

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à poser de nouveau la question de privilège. Il s'agit d'un document que nous avons tous reçu. Il viendrait de mon ami Bruce Phillips, président du Cercle national des journalistes.

Je voudrais bien établir au départ que nous connaissons tous la différence entre le Cercle national des journalistes et les tribunes de la presse au Parlement. Je répète donc, il s'agit du Cercle national des journalistes dont les locaux se trouvent dans l'immeuble gouvernemental sis au 150, rue Wellington. Voici comment commence la lettre:

Honorables membres du Sénat et de la Chambre des communes,

Messieurs,

Nous avons tous reçu une copie de cette lettre. J'ai vérifié auprès de mon amie, la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), elle en a reçu une, déposée dans la boîte aux lettres, sans enveloppe. Elle ne sait pas si elle est invitée ou non. Elle a reçu la lettre, mais elle n'est pas du nombre des messieurs. Sauf erreur, les sénatrices connaissent le même dilemme.

Je sais que grammaticalement parlant, le masculin embrasse le féminin. Je sais que dans la loi d'interprétation, le masculin vaut pour les deux genres. Mais compte tenu de l'actualité, du fait que les statuts du Cercle national des journalistes interdisent l'admission des femmes comme membres, et comme la question a été soulevée plusieurs fois au Parlement depuis quelques jours, il me semble que ce texte est ou bien un manque de courtoisie flagrant envers les députés, en particulier envers la représentante de Vancouver-Kingsway et les sénatrices, ou bien une insulte préméditée, faisant suite aux questions que nous avons posées sur le sujet.

Ce document nous invite à participer à une manifestation à laquelle j'aimerais être présent et qui marquera en quelque sorte l'anniversaire de l'incendie de la Chambre, mais comment pourrais-je m'y rendre? L'une des raisons de cette question de privilège est que la lettre insiste tout particulièrement sur la présence des présidents des deux Chambres et des chefs de partis. Tant que le Cercle national des journalistes fera de la discrimination il me semble que nous devrions nous demander sérieusement s'il convient d'accepter ou non cette invitation; cela touche aussi Votre Honneur. Je n'ai pas préparé de motion...

L'hon. M. McIlraith: Vous recherchez la publicité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ...car il est possible que ce document soit un faux. Le Cercle des journalistes n'est peut-être pas assez stupide pour l'avoir envoyé. Dans ce cas, il serait peut-être bon de trouver comment il se fait que ce document soit en notre possession. Quoi qu'il en soit, nous devrions tous étudier l'affaire.

• (11.10 a.m.)

AFFAIRES COURANTES

LA FONCTION PUBLIQUE

LA LIQUIDATION DES CHÈQUES DE RAPPEL

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, je suis content de pouvoir dire à la Chambre que la plupart des retards et des difficultés qu'a subis le système de paie du gouvernement n'existent plus.

Je tiens à saisir l'occasion pour remercier les députés qui nous ont signalé certains problèmes relatifs à la paie et certains cas particuliers.

M. Baldwin: Tout le plaisir était pour nous.

L'hon. M. Richardson: Je voudrais évoquer maintenant la situation actuelle en ce qui concerne le règlement des soldes ainsi que les projets du gouvernement visant à améliorer encore les opérations relatives aux traitements.